

Comprendre la population légale de votre commune

DES ENQUÊTES DE RECENSEMENT AUX POPULATIONS LÉGALES

L'Insee a pour mission de calculer et de publier les chiffres de population légale sur lesquels s'appuie toute une série de dispositions législatives, réglementaires et financières qui conditionnent la vie des communes. Ces chiffres sont authentifiés par décret et publiés au Journal officiel.

Chaque année, de nouveaux chiffres de population légale sont publiés en décembre. Ils entrent en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante. Ils remplacent, année après année, les chiffres de l'année précédente. Cette annualisation des chiffres garantit une meilleure prise en compte des évolutions démographiques.

Les chiffres de population légale utilisent les enquêtes de recensement qui ont lieu au cours des cinq dernières années. Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des populations d'ensembles de communes (EPCI, départements, régions), ces chiffres doivent être relatifs à une même année pour toutes les communes. Par exemple, les populations légales publiées fin 2010 sur la base des enquêtes de 2006 à 2010 ont pour année de référence 2008.

Les trois populations légales d'une commune⁽¹⁾

Le terme générique de « population légale » regroupe pour chaque commune sa population totale, sa population municipale et sa population comptée à part.

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans des habitations mobiles, recensées sur le territoire de la commune qui constituent la population hors ménages.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune (par exemple les étudiants majeurs logés ailleurs pour leurs études).

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

(1) Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population fixe les différentes catégories de population et leur composition.



Novembre 2010

La population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. C'est uniquement cette population qui peut être comparée avec la population sans doubles comptes des recensements généraux antérieurs.

La résidence habituelle dans la commune concerne, dans la plupart des cas, les personnes qui y habitent dans des logements, ou des communautés (maisons de retraite, internats, casernes...).

Quelques cas particuliers :

- pour une personne mineure résidant ailleurs du fait de ses études, il s'agit de la résidence de sa famille ;
- pour une personne majeure résidant du fait de ses études hors de la résidence familiale et hors communauté, il s'agit de son logement ;
- pour un conjoint, concubin ou personne liée par un pacte civil de solidarité résidant pour des raisons professionnelles hors de la résidence familiale et hors communauté, il s'agit de sa résidence familiale ;
- pour une personne qui ne se trouve dans aucune des situations décrites ci-dessus, il s'agit de la résidence dans laquelle elle réside le plus longtemps dans l'année.

Les catégories de population et leur composition



(1) La résidence habituelle pour les conjoints éloignés et les élèves et étudiants mineurs est la résidence familiale.

NB : sur ce schéma, les surfaces représentant les différentes populations et leurs composantes ne sont pas du tout proportionnelles aux effectifs correspondants. Ainsi, l'effectif des personnes résidant dans les logements (pavé bleu en haut à droite) représente près de 98 % de la population municipale. La population comptée à part d'une commune représente souvent 1 à 2 % de la population totale et n'excède 5 % que de façon exceptionnelle.

Recensés par la commune de Port d'Attache dans des logements



Maison individuelle



SIMEN Mathis (3 ans)
Fils de Aimée



SIMEN Aimée (43 ans)
Mère au foyer



SIMEN Doria (10 ans)
Hospitalisée temporairement
à Beauvillage



TAVARES Manuella (20 ans)
Jeune fille au pair pour 1 an,
depuis 6 mois en France



Immeuble collectif



HADDAD Saïda (20 ans)
Étudiante à Jules Ferry

**Rentrent toutes les semaines ailleurs
chez leurs parents. Ils louent un T3
ensemble à Port d'Attache.**



HADDAD Samuel (17 ans)
Lycéen

Recensés par l'Insee à Port d'Attache dans des communautés



Lycée «Jules Ferry»



SIMEN Meggie (12 ans)
SIMEN Sérénia (15 ans)
Internes à Jules Ferry, habitent
par ailleurs à Port d'Attache
chez leur parents



HADDAD Sarah (15 ans)
Interne à Jules Ferry, habite
par ailleurs à Beauvillage chez
ses parents



Maison de retraite «Au Bon Repos »



PROSPER Yvonnia (85 ans)
À la maison de retraite « Au
Bon Repos », n'a pas d'autre
résidence



DIARRA Marco (80 ans)
À la maison de retraite « Au
Bon Repos », a aussi une
maison à Beauvillage



Prison «Les barreaux»



AUBERT Erwan
Détenue dans la prison

Recensés par l'Insee à Beauvillage dans des communautés



SIMEN Ronan (20 ans)
Fait ses études ; logé à la cité
universitaire de Beauvillage

LÉGENDE :

Population municipale de Port d'Attache

Population comptée à part de Port d'Attache

Novembre 2010

**À quel type de population légale de Port-d'Attache
appartiennent les personnes suivantes ?**

AUBERT Erwan	personne dans un établissement pénitentiaire à Port-d'Attache recensé avec les communautés	municipale
DIARRA MARCO	personnes résidant dans une maison de retraite (communauté) à Port-d'Attache recensées avec les communautés	municipale
PROSPER YVONNIA		municipale
HADDAD Saïda	étudiante majeure de moins de 25 ans, vivant à Port-d'Attache et retournant le week-end chez ses parents à Beauvillage	municipale
HADDAD Samuel	élève mineur vivant à Port-d'Attache et retournant le week-end chez ses parents à Beauvillage	comptée à part
HADDAD Sarah	élève mineure interne au Lycée J. Ferry (communauté) de Port-d'Attache et retournant le week-end chez ses parents à Beauvillage	comptée à part
SIMEN Aimée	personnes résidant dans un logement à Port-d'Attache, qui est leur résidence habituelle	municipale
SIMEN Mathis		municipale
SIMEN Doria	personne résidant dans un logement à Port-d'Attache, qui est sa résidence habituelle et temporairement absente (hospitalisée moins d'un mois)	municipale
SIMEN Meggie	élèves mineures internes au Lycée J. Ferry (communauté) de Port-d'Attache où se trouve également leur résidence familiale	municipale
SIMEN Séréna		municipale
SIMEN Ronan	étudiant majeur de moins de 25 ans, en cité universitaire (communauté) à Beauvillage sa résidence familiale est à Port-d'Attache	comptée à part
TAVARES Manuella	personne étrangère depuis plus de 6 mois en France, résidant dans un logement à Port-d'Attache, qui est sa résidence habituelle	municipale

Vos populations légales

Exemple de calcul des populations légales entrant en vigueur
au 1^{er} janvier 2011

LA POPULATION MUNICIPALE ET SES COMPOSANTS

Pour calculer la population municipale, il faut ramener les populations recensées à une même date, celle de l'année de référence. L'exemple ci-dessous concerne le calcul des populations légales qui entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Elles sont millésimées 2008 et sont issues des enquêtes de recensement de 2006 à 2010 :

- ➔ Le mode de calcul de la **population des logements** diffère selon la taille de commune (voir pages suivantes).
- ➔ La **population des communautés** est établie de la façon suivante :
 - Pour les communautés recensées en 2008, on retient le résultat de l'enquête de recensement.
 - Pour les autres, on s'appuie sur le répertoire des communautés pour ramener la population de ces communautés au 1^{er} janvier 2008.
- ➔ Les **autres populations** (personnes sans abri, personnes vivant dans des habitations mobiles ou personnes dont la résidence principale est à l'hôtel) sont celles de la dernière collecte.

$$\text{Population municipale} = \text{Population des logements} + \text{Population des communautés} + \text{Autres Populations}$$

LA POPULATION COMPTÉE À PART

La **population comptée à part** comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur votre commune. Par exemple :

- ➔ Pour les personnes ayant une résidence familiale dans votre commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (maison de retraite, résidence sociale, caserne, communauté religieuse, etc.) : on utilise les bulletins collectés dans la communauté située dans l'autre commune.
- ➔ Pour les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans votre commune et résidant dans une autre commune du fait de leurs études : les renseignements figurent dans les feuilles de logement collectées dans votre commune.
- ➔ Pour les personnes sans domicile fixe rattachées à votre commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune : on utilise les listes des rattachés administratifs des préfectures.
Cette dernière catégorie est incluse dans la population comptée à part jusqu'aux populations légales millésimées 2016.

$$\text{POPULATION TOTALE} = \text{POPULATION MUNICIPALE} + \text{POPULATION COMPTÉE À PART}$$

Novembre 2010